



## 1. Fonctionnement

L'école OCEAN PLAYERS est une école affiliée à la Fédération Française de Voile (FFV) et est déclarée auprès de la DDCS en tant qu'établissement d'APS (Activités Physique et Sportive).

Son moniteur et manager, M. Yoann BECKER est diplômé d'état BPJEPS Voile n° BP 033090300 et BPJEPS glisse aérotractée n° BP035150670. Sa carte professionnelle est enregistrée auprès de la DDCS sous le numéro : 08506ED0116.

L'école propose des stages de catamaran, Planche à voile, Wing et foil via différentes formules.

L'école est soumise à la réglementation en vigueur régie par le code du sport (articles A 322-64 / A322-70) – Obligation d'affichage, de sécurité et d'hygiène. Le club n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement.

### 1.1 Organisation

Le moniteur est libre du choix des horaires et de l'organisation des séances. Il peut être amené, le jour de la séance, en fonction de l'évolution de la météo, à décaler, raccourcir ou annulé celle-ci. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires. Il décide également du nombre de bateaux à utiliser lors d'une séance ainsi que la zone de navigation

Le rendez-vous se fait 15 minutes avant le début du cours

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires qu'au niveau financier.

### 1.2 Cours

Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.

Le stagiaire devra respecter les consignes du moniteur. Tout refus des consignes du moniteur peut être sanctionné.

Chaque élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

La durée de la séance pourra être raccourcie ou prolongée selon l'appréciation du moniteur.

Toute absence à une séance réservée entraîne sa facturation intégrale (sauf cause médicale dûment justifiée).

Les capacités d'apprentissages étant différentes d'un individu à l'autre, nous ne pouvons donc être tenu à une obligation de résultat

### 1.3 Matériel

Les équipements et matériels collectifs et individuels fournis par l'école sont entretenus régulièrement et conformes à la réglementation en vigueur

Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état et du bon entretien des équipements individuels et collectifs.

Le stagiaire devra respecter le matériel mis à sa disposition. Dans le cas contraire et pour des raisons de sécurité, le moniteur se réserve le droit d'exclure le stagiaire du cours et ceci sans compensation financière.

Vous êtes responsable de votre matériel. En cas de perte ou de dégradation pour non-respect des consignes, celui-ci pourra vous être facturé.

### 1.4 Moyens de sécurité

Le port du gilet de sauvetage et du casque sont obligatoires dans le cadre des cours selon les activités

Un Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté aux différents sites est à votre disposition. L'école possède un téléphone portable comme moyen de communication.

En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours.

## 2. Assurance et licences

La voile est une activité s'exerçant en environnement spécifique, de fait, elle est très souvent exclue des contrats d'assurance classiques.

- Responsabilité Civile (RC) obligatoire :

Une assurance « Responsabilité Civile Élève » est obligatoire mais n'est comprise dans le prix des cours. Elle doit être souscrite auprès de la FFV sous forme de licence. Il existe pour cela différentes possibilités : Licence journée, Licence stage, Licence pratiquant... à vous de faire votre choix en fonction du type de pratique envisagé.

Celle-ci vous couvre pour les dommages que vous pouvez causer à autrui. Pour les Mineurs et dans le cadre d'une licence pratiquant annuel, un Certificat Médical est nécessaire.

- Individuelle accident (IA) facultative :

La RC ne couvre pas les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même. Il est donc vivement conseillé de souscrire une IA complémentaire. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Elle est disponible en ligne (site FFVL) et/ou à l'école au tarif de 25€.

La structure OCEAN PLAYERS et ses moniteurs sont assurés en Responsabilité Civile Professionnelle par le biais de la FFVL et de son assureur partenaire « Air Courtage »

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer accompagné du règlement de 30% du montant total pour valider l'inscription  
Par chèque à l'ordre de OCEAN PLAYERS à envoyer à l'adresse suivante : 404 Chemin des Oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER  
Par Virement, IBAN : FR76 1551 9390 3800 0206 1300 160 - BIC : CMCIFR2A

SARL OCEAN PLAYERS - Tel. : 07.83.52.00.34 - Email : [contact@oceanplayers.fr](mailto:contact@oceanplayers.fr)

SIRET : 895 191 070

## 3. Conditions générales de vente

### 3.1 Inscription et réservation

La réservation ou pré-inscription se fera :

- Par téléphone au : 07 83 52 00 34
- Par mail : [contact@oceanplayers.fr](mailto:contact@oceanplayers.fr)
- Directement à l'école de voile

L'inscription se fait par e-mail ou par courrier en renvoyant la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

**404 Chemin des Oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER**

Inscription possible dès 7 ans. Les personnes mineures doivent être en possession d'une autorisation écrite de leurs parents pour pratiquer les activités proposées.

Un acompte sera demandé pour valider la réservation par chèque ou virement.

### 3.2 Délais de réservation

Toute réservation sera définitive après réception de la fiche d'inscription et du règlement intérieur complété, signé et précédé de la mention « lu et approuvé », accompagnées d'un chèque correspondant aux 30% du montant total.

Une confirmation vous sera adressée par mail dès réception de ce courrier.

### 3.3 Paiement

Le paiement des prestations se fait soit par chèque accompagné d'une pièce d'identité ou virement.

### 3.4 Annulation

De votre part :

Plus de 2 semaines avant le début du stage : Restitution de vos arrhes.

Moins de 1 semaines avant le début du stage : Les arrhes seront conservées.

Durant le stage : Hors accident, le montant du stage vous sera facturé.

De notre part :

L'annulation de la séance peut se faire à n'importe quel moment si le moniteur estime que les conditions météorologiques ne sont pas adaptées. Dans ce cas la séance sera reportée à une date ultérieure ou pourra vous être remboursée.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## 4. Droit d'image

Au cours de votre stage des photos ou films pourront être réalisés, pour cela nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

### 4.1 Mode de diffusion

Vous attestez ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur votre image et nous autorisez à faire usage de ces photographies pour des Publications électroniques ou de la publicité

### 4.2 Engagement de notre part

Nous nous interdisons expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à votre vie privée ou à votre réputation, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

### 4.3 Conditions de l'accord

Vous confirmez ici que votre autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Cet accord vous engage contractuellement conformément au Code civil.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer accompagné du règlement de 30% du montant total pour valider l'inscription  
Par chèque à l'ordre de OCEAN PLAYERS à envoyer à l'adresse suivante : 404 Chemin des Oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER  
Par Virement, IBAN : FR76 1551 9390 3800 0206 1300 160 - BIC : CMCIFR2A

SARL OCEAN PLAYERS - Tel. : 07.83.52.00.34 - Email : [contact@oceanplayers.fr](mailto:contact@oceanplayers.fr)

SIRET : 895 191 070